



DANS CE NUMÉRO :

Elections municipales 2026	3
Mackenheim, Commune nature	5
Travaux et urbanisme	7
Rénovation du canal	8
La page des pêcheurs	9
Quoi de neuf à l'école	10
Etat civil	12

Chers habitants de Mackenheim,

Comme annoncé lors du Conseil du mois d'octobre dernier, mon mandat prendra fin en mars prochain et je ne solliciterai pas son renouvellement.

En 1989, je ne pensais pas qu'en m'engageant dans la vie communale, je partagerais avec vous et au plus près de vous durant près de 37 ans dont 29 en tant que maire, le désir de faire de notre village un village où il fait bon de vivre ensemble.

Le vivre ensemble dans l'estime de l'autre et l'estime de soi reste pour moi ce qui permet à une communauté de progresser et de relever des défis. Et parce que j'étais certain que ce qui fait l'âme de notre village est fondé sur le bon sens, la bienveillance mais aussi la vitalité, il a été possible pendant toutes ces années, d'entreprendre de belles choses et de poursuivre le développement de notre cité.

Mon village continuera à aller de l'avant, j'en suis persuadé. Car toutes celles et ceux qui prendront le relai ont Mackenheim à cœur et sauront rester créatifs et protecteurs.

Le Maire, J-Claude Spielmann



Bulletin d'information communale

Janvier
2026

MACKENHEIM

Et si on parlait du maire...

Les maires n'ont pas toujours été élus par les conseillers municipaux ; petite histoire des maires de France... et d'Alsace.

C'est après la naissance des communes au XI^{ème} siècle que le maire fait son apparition. Pour le désigner, on emploie souvent le mot « maior » quand il s'agit de celui qui administre le village pour le compte du seigneur. Selon l'époque et les lieux, on parlera également de *pairs*, d'*échevins*, de *conseillers*, de *syndics* ou de *consuls*.

Au Moyen-Âge, ils sont choisis par nomination, tirage au sort ou élection par l'assemblée des hommes inscrits au registre paroissial. Sous l'Ancien Régime, Louis XIV, à court d'argent, oblige les maires à acheter leur charge.

C'est en 1789 que la Constituante instaurera une élection du conseil municipal au suffrage censitaire par tous les hommes de plus de vingt-cinq ans qui paient un impôt. Le conseil municipal élit à son tour son chef pour deux ans, sous le nom de maire. Mais dès 1799, on revient sur son élection. La Convention établit qu'il sera nommé par le préfet.



Il faudra attendre le 5 avril 1884 où, sous la 3^{ème} République, on consacre l'élection des conseillers municipaux au suffrage universel et l'élection du maire par les conseillers pour 4 ans. En 1929, le mandat passe de 4 à 6 ans. Sous Vichy, les maires des communes de moins de 2000 habitants demeurent élus par le conseil municipal. Mais dans les grandes villes, ils sont nommés par le gouvernement ou le préfet.



Grand banquet des maires vers 1900

Le cas de l'Alsace-Lorraine

En Alsace-Lorraine, de 1871 à 1918, les maires sont nommés pour 6 ans par le président du district (*Bezirkspräsident*), qui est l'équivalent du préfet. Et pendant la seconde guerre mondiale, ce sont les commissaires d'arrondissement qui désignent les maires.

Nous prenons ici appui sur l'ouvrage de Joseph Ludaescher paru en 1922 « *Geschichte des Dorfes Mackenheim* » pour évoquer les maires qui se sont succédés depuis 1344.

A cette époque et jusqu'à la révolution française, notre village se composait de deux entités : le *Oberdorf*, la partie Sud, relevait de l'abbaye Saint-Étienne de Strasbourg. Quant à la partie Nord, le *Unterdorf*, elle appartenait à l'évêché de Strasbourg, un temps administrée par la famille des Walbach. L'actuelle rue Principale peut être considérée comme la « frontière » entre les deux parties. Le village sera unifié en 1693 avec le rachat de la partie Nord par les Sieurs de Flachslanden, déjà régents de l'Oberdorf.

A cette époque, on ne parlait pas de « maire » mais de « Schultheiss » qui était le représentant du seigneur propriétaire de la cité.

« Schultheissen » de l'Oberdorf

1344 : Konrad Waser
1549 : Christen Priott
1616 : Georg Untz
1658 : Antoni Untz
1664 : Martin Steiner

« Schultheissen » de l'Unterdorf

1538 : Christmann Bergel
1549 : Diebold Hessmann
1612 : Mathis Ohnehürt
1616 : Andreas Heinrich
1655 - 1682 : Andreas Heinrich
1689 : Hans Heinrich Althäuser
1692 : Mathias Steiner

« Schultheissen » du village réuni

1695 : Mathias Steiner
1705 : Meisener
1719 : Mathias Dietsch
1738 : Mathias Schmitt
1746 : Jakob Glausser
1758 : Franz Cucuat
1759-1780 : Johann Martin
1786 : Johann Geog Gebhart



Maison du Schultheiss de l'Unterdorf Andreas Heinrich datée de 1669



Maison Gebhard datée de 1696

Les maires élus de 1789 à 1793

1789 - 1791 : Antoni Goepfert
1791 - 1792 : Stephan Jehl
1792 - 1793 : Antoni Goepfert
1793 : Franz Troffer
1793 : Dietsch

Les agents municipaux de 1794 à 1798

1794 - 1795 : Mathias Schwöhrer
1795 : Antoni Goepfert
1796 : Stephan Obach
1796 - 1797 : Anton Haumesser
1797 - 1798 : Franz Troffer

Les maires de 1799 à 1883

1799 - 1803 : Stephan Obach
1803 - 1811 : Anton Goepfert
1811 - 1814 : Meinrad Decker
1814 - 1822 : Johann Georg Dick
1822 - 1825 : Haumesser
1826 - 1829 : Johan Bitäl
1831 - 1834 : Johann Georg Dick
1834 - 1835 : Joseph Eckerle
1835 - 1840 : Michael Gebhart
1840 - 1865 : Franz Joseph Goepfert
1865 - 1883 : Sebastian Dick

Les maires en période allemande

1883 - 1886 : Georg Krempf
1886 - 1891 : Johann Martin
1891 - 1910 : Martin Flecher
1910 - 1919 : Joseph Schwöhrer

Les maires élus par le Conseil municipal

1919 - 1925 : Michel Dreyer
1925 - 1935 : Eugène Dreyer
1935 - 1959 : Virgile Schwoehrer
1959 - 1983 : René Dietsch
1983 - 1989 : Didier Mesny
1989 - 1997 : André Schmitt
1997 : Jean-Claude Spielmann



L'église et l'actuelle école maternelle furent construites du temps du maire Franz Joseph Goepfert.



En mars 2026, les citoyens élisent leurs conseillers municipaux. En application de la loi du 21 mai 2025, les élections municipales ont désormais lieu selon **un mode de scrutin de liste paritaire** dans les communes de moins de 1 000 habitants, comme c'est déjà le cas dans les autres communes. Cette évolution favorise notamment la parité et la cohésion dans les conseils municipaux.

Elle répond à trois objectifs :

- harmoniser les modes de scrutin entre les communes de moins de 1 000 habitants et les autres ;
- renforcer la parité. Dans les communes de moins de 1 000 habitants, les conseils municipaux ne comptaient que 37,6% de femmes ;
- répondre à la crise de l'engagement qui concerne particulièrement les communes rurales, en favorisant la cohésion des équipes municipales. Dans ces communes, le nombre de candidats aux élections municipales baisse et les démissions en cours de mandat augmentent.

La suppression du panachage

Aujourd'hui, le mode de scrutin est identique dans les 25 000 communes de moins de 1 000 habitants et les autres. Les listes doivent être paritaires et respecter une alternance femme/homme. Le passage à ce mode de scrutin implique le dépôt de listes complètes de candidats et la suppression du panachage. Il n'est donc plus possible d'ajouter / supprimer des noms et de modifier l'ordre de présentation possible lors du vote.

Des dérogations pour les communes de moins de 1 000 habitants

Afin de faciliter la constitution des listes dans les petites communes, la loi a prévu une exception pour les listes candidates. En principe, chaque liste candidate doit comporter au moins autant de candidats que de sièges à pourvoir et aux plus deux candidats supplémentaires.

Par exception, dans les communes de moins de 1 000 habitants, la liste peut comporter jusqu'à deux candidats de moins que l'effectif légal du conseil municipal.

A Mackenheim, l'effectif légal du conseil municipal est de 15. Par dérogation, 13 candidats et au maximum 17 candidats peuvent figurer sur les listes.

Inscription sur la liste électorale

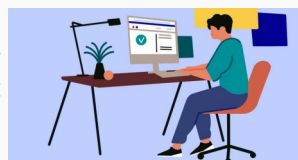
Si vous souhaitez voter aux élections municipales de mars 2026 alors que vous n'êtes pas inscrit sur la liste électorale, vous devez vous inscrire en mairie **au plus tard le 6 février 2026**. Ce délai est reporté au 5 mars 2026 si vous êtes dans l'une des situations suivantes : jeune de 18 ans n'ayant pas fait le recensement citoyen, déménagement récent, acquisition récente de la nationalité française, droit de vote récemment recouvré.

Comment s'inscrire sur la liste électorale ?

Pour s'inscrire sur les listes électorales, il suffit de se rendre sur le site : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16396>. Ce service permet aux citoyens français et européens de demander leur inscription sur les listes électorales de leur commune.

Il est également possible de s'inscrire sur les listes électorales de sa commune en se rendant à la mairie. Il faudra fournir un justificatif d'identité, un justificatif de domicile et un formulaire cerfa n°12669 de demande d'inscription qui est disponible en mairie.

L'inscription en ligne peut se faire jusqu'au 4 février.



En ce tout début d'année 2026, MACKENHEIM réalise le recensement de sa population pour mieux connaître son évolution et ses besoins. L'ensemble des logements et des habitants seront recensés entre le 15 janvier et le 14 février 2026.



Pourquoi se faire recenser ?

Le recensement de la population permet de savoir combien de personnes vivent en France et d'établir la population officielle de chaque commune. Le recensement fournit également des statistiques sur la population : âge, profession, moyens de transport utilisés, composition des logements...

Deux agents recenseurs collectent les données.

Nos agents recenseurs sont résidents dans la commune ; il s'agit de Mme Marita CORROY-HUBERTY et de M. Stéphane HINDERMEYER. Ils sont munis d'une carte d'agent recenseur.



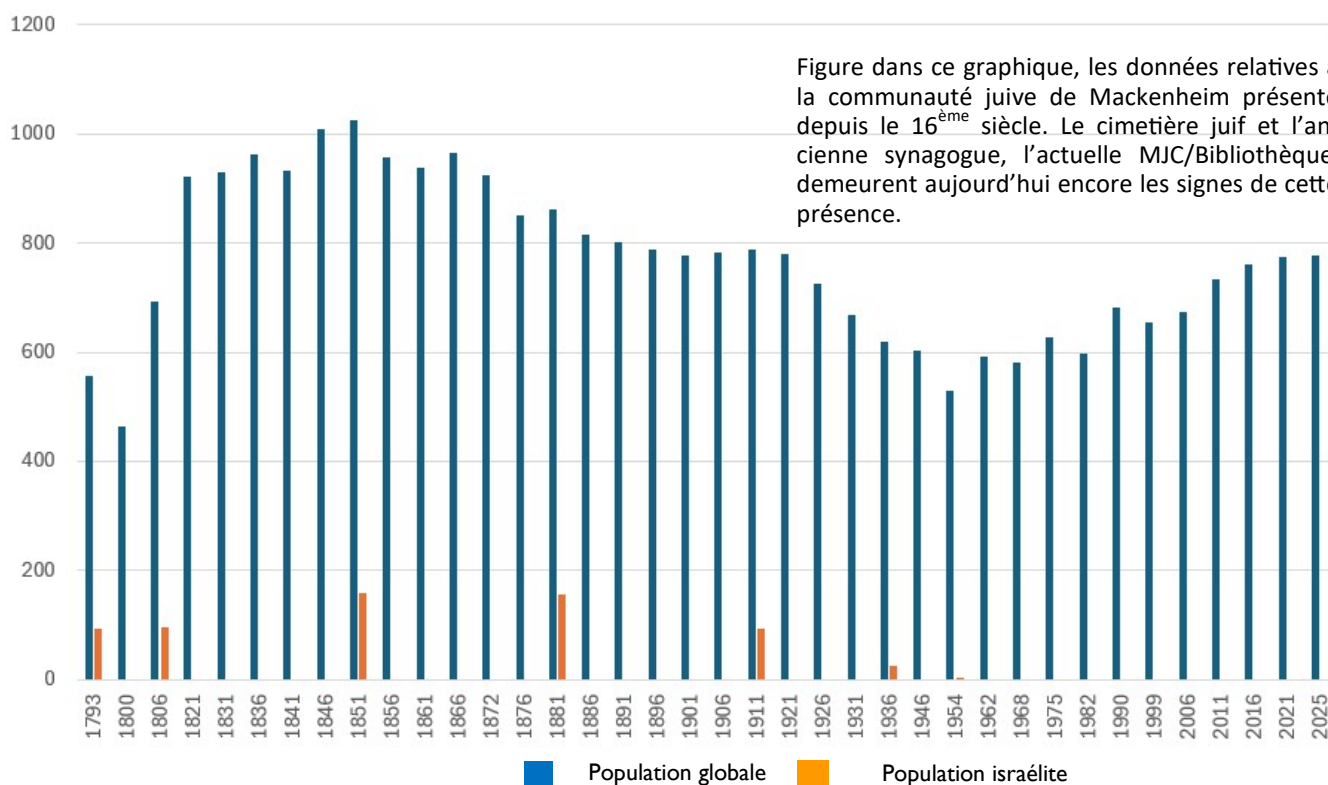
L'agent recenseur recruté par la commune vous a fourni **une notice d'information**, soit dans votre boîte aux lettres (pour les maisons individuelles), soit en mains propres. Suivez simplement les instructions pour vous faire recenser, **ce document est indispensable : conservez-le !**

La réponse par internet est la meilleure solution. L'agent recenseur proposera systématiquement de vous faire recenser en ligne en vous remettant une notice sur laquelle figurent vos identifiants. Si vous ne souhaitez pas procéder ainsi, il vous déposera les questionnaires papier à remplir concernant votre logement et les personnes qui y résident. L'agent recenseur viendra ensuite les récupérer à un moment convenu avec vous. Vous pouvez également les déposer ou les envoyer directement en mairie.

Pour rappel, répondre au recensement est une obligation. Toutes les réponses sont absolument confidentielles : elles sont transmises à l'Insee et ne peuvent donner lieu à aucun contrôle administratif ou fiscal.

La population de Mackenheim de 1793 à nos jours

Evolution de la population de Mackenheim depuis 1793



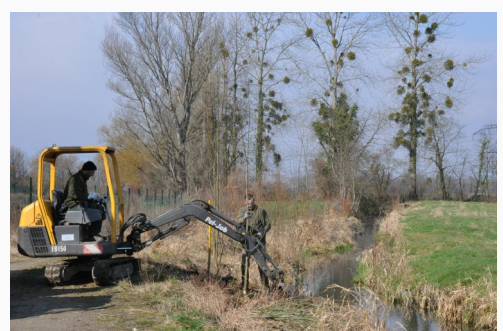
Lors de la cérémonie de remise du label « **Commune nature** » qui s'est tenue le 18 novembre 2025 à Bischoffsheim, MACKENHEIM a été mise à l'honneur en obtenant pour sa première participation la plus haute distinction, soit **3 libellules**.



La Région Grand Est, en partenariat avec l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse a ainsi distingué notre commune pour son engagement dans une gestion vertueuse des espaces publics et pour ses actions en faveur de la biodiversité. Ce label valorise avant tout l'implication de notre équipe et doit nous inciter à toujours progresser.

Les actions entreprises par la commune

- ☐ Arrêt de l'usage de produits phytosanitaires : plus de désherbant, plus d'antifongique, plus d'anti-mousse...
- ☐ Végétalisation des cours d'école avec des espaces engazonnés, l'aménagement de jardins conciliant cultures potagères et plantation de hautes tiges, de plants de vigne et de framboisiers mais également préservation des hautes tiges (tilleuls, châtaignier, ginkgo biloba).
- ☐ Au sein de l'école, animations pédagogiques régulières en partenariat avec la Maison de la Nature de Muttersholtz en particulier sur le site de la « Forêt des lutins » où les enfants des cycles 1 et 2 pratiquent « *l'école du dehors* » les vendredis après-midi. C'est un espace de curiosité scientifique et sensoriel où se développe une pédagogie active qui favorise le bien-être des enfants.
- ☐ Au niveau des espaces verts, pratique de la fauche tardive, du broyage, du paillage, du compostage.
- ☐ Au niveau des espaces de loisirs sportifs : aménagement d'une aire de fitness engazonnée et en partie recouverte d'un revêtement filtrant, avec des îlots de fraîcheur.
- ☐ Au niveau du cimetière : désherbage manuel, suppression des buis remplacés par des ifs, semis de prairie fleurie en pied de mur, tri sélectif des déchets avec compostage des déchets verts...
- ☐ Au niveau de la trame verte : plantation d'arbres de naissance sous la forme d'un verger composé de hautes tiges fruitières en privilégiant les variétés anciennes et locales (35 depuis 2020). Des cours de taille en partenariat avec l'association d'arboriculteurs Obstgärde. En forêt, reboisement d'une parcelle de 70 ares à proximité de la Maison forestière.
- ☐ Au niveau de la trame bleue : entretien et restauration des ripisylves tant le long de l'Ischert que des rivières forestières en partenariat avec l'association des pêcheurs et l'ONF.
- ☐ Au niveau du fleurissement : utilisation d'engrais exclusivement organiques, choix des plantes en fonction de leur tolérance à la sécheresse, paillage organique, limitation des annuelles au profit des vivaces, récupération et réemploi de plantes, arrosage avec de l'eau de récupération (cuve de 30 000 l)...



Au mois de septembre, une dizaine de panneaux de grande dimension a été installée à certains endroits du village. Ils présentent des scènes de la vie quotidienne telles qu'elles se sont dévoilées au photographe, il y a une centaine d'années.

C'est à partir de cartes postales anciennes qu'il a été possible de mettre en perspective le Mackenheim d'antan et le village d'aujourd'hui.

Ainsi, à l'entrée de la rue principale, à côté de l'ancien restaurant *À la Couronne*, une photo rappelle qu'au même endroit, une belle maison à colombage abritait le restaurant de Jean Martin qui faisait également office de station de Tramway.



Le prêt d'un document qu'on peut dater de 1885 s'est rajouté récemment à la collection de ces vues anciennes ; il s'agit d'une photographie montrant un groupe d'ouvriers posant les rails de la ligne de chemin de fer reliant Marckolsheim à Strasbourg au droit du restaurant de Jean Martin.

A l'appui de ce document, évoquons ici cette singulière épopée du rail qui prit son essor vers 1890 pour s'éteindre en 1955. « *S'Riedbahn* » comme on l'appelait, fut inauguré en 1886. Sur cette ligne Marckolsheim-Strasbourg circulaient des trains vapeurs jusqu'en 1925, des wagons électrifiés par après.

En 1887, il fallait 3 heures pour rejoindre Strasbourg depuis la station de Mackenheim, avec 4 départs, à 6h18, 10h15, 14h25 et 18h15. Chaque localité desservie disposait d'un entrepôt de marchandises et d'une bascule qui permettait de peser les chargements. Les arrêts dans les villages se faisaient le plus souvent, comme c'était le cas à Mackenheim, à proximité d'un restaurant, « à la Demi-Lune » à Sundhouse, « à l'Étoile » à Erstein, au restaurant « du Cygne » à Eschau.

Des aînés de notre village gardent le souvenir de ces convois qui transportaient les récoltes de betteraves sucrières vers la raffinerie sucrerie d'Erstein, à l'instar de Maurice Gerges dont le père exerçait le métier de tram-not au sein de la « Compagnie des Transports Strasbourgeois », la CTS qui exploitait la ligne. Il était tantôt « wattman », un autre terme pour désigner le conducteur d'un tramway, tantôt contrôleur. Maurice se souvient qu'il fallait, après 1945, deux heures pour rejoindre Strasbourg, assis sur des banquettes en bois, placées de telle sorte que les gens de la campagne puissent s'asseoir avec leurs volumineux paniers ou leurs poules qu'ils allaient vendre à la ville.

Son père lui a également parlé du tragique mitraillage du tramway, le 10 septembre 1944 dont il était témoin et qui causa la mort du conducteur et de 3 passagers dont un enfant de deux ans et demi. Le drame s'est produit à hauteur du calvaire entre Marckolsheim et Mackenheim au moment où des avions anglais ont ouvert le feu sur le convoi.

De ce *Riedbahn*, il ne reste plus de trace à Mackenheim. Artolsheim, par contre, a gardé son dépôt qui abrite aujourd'hui la *Miellerie du Ried*.



Dépôt
d'Artolsheim

❑ Agrandissement de la cour de l'école maternelle

Dans le cadre de la restructuration de la propriété sise 27 rue Principale (ancienne propriété Engler) d'une superficie de 22 ares, la commune a l'opportunité d'acquérir une parcelle contigüe à la cour de l'école maternelle d'une surface voisine d'1 are. Lors de la séance du mois de décembre, le conseil municipal a validé cette acquisition au prix de 8 500 €, ce qui permettra d'agrandir et de réaménager la cour de récréation. L'acquéreur de la propriété prévoit la création de 4 lots pour de l'habitat individuel mais aussi la réhabilitation de la maison.

❑ Point sur la rénovation énergétique de la MJC

Sur ce chantier qui a démarré l'été dernier, les différents corps de métier ont réalisé 80 % du programme des travaux. De fait, le remplacement des fenêtres, l'isolation intérieure des murs et le carrelage des sanitaires sont achevés. Sont en cours de réalisation : l'installation d'un nouveau système de chauffage avec la mise en place de deux pompes à chaleur air/eau et d'une ventilation double flux à récupération d'énergie et détection de CO₂, la mise en peintures des différents espaces, la pose de l'isolation acoustique du plafond de la grande salle...

En toute fin de chantier, début mars : installation d'une nouvelle cuisine au rez de chaussée, d'un élévateur PMR permettant aux personnes à mobilité réduite d'accéder facilement à la bibliothèque et dans la grande salle, d'un meuble-penderie destiné au rangement des tables.

Point sur le financement de l'opération

Le montant des travaux se chiffre actuellement à la somme de 365.000 € HT.

La commune bénéficie des aides de l'Etat (DETR de 63.000 €, DGD de 49.754 €), de la Région Grand Est par le programme Climaxion (38.465 €), de la Collectivité Européenne d'Alsace (66.392 €) et de la Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim (45.000 €), soit des aides à hauteur de 72%.



Isolation intérieure
des murs



Pose des panneaux rayonnants
dans la salle du rez de chaussée



Centrale de traitement de l'air
dans les combles

Dans le cadre de cette réhabilitation, la commune a mené une consultation pour redéfinir les équipements essentiels à l'espace scénique et à la diffusion audio-visuelle. Elle a retenu un certain nombre d'équipements complémentaires qui vont améliorer les usages de la grande salle, à savoir un éclairage technique sur scène pouvant alterner 16 couleurs, adapté aux représentations théâtrales ainsi qu'un vidéoprojecteur fixé au plafond. Par ailleurs, un nouveau rideau de scène sera mis en place et fonctionnera de manière motorisée. Quant à la sonorisation, l'existante sera maintenue.

❑ Point sur la reconstruction de l'ancien club-house de pêche.

Dans le bulletin de janvier dernier, nous avons présenté le projet et le plan de financement. Aujourd'hui, nombreuses sont les personnes qui interrogent la commune sur l'avancement de ce chantier car après la démolition de la structure existante en octobre dernier, le site est demeuré en veilleuse. Cette pause a permis d'établir définitivement tous les plans d'exécution nécessaires aux différents corps de métiers et d'assurer à l'avenir leur parfaite coordination. De manière concrète, le chantier du gros œuvre va démarrer le 26 janvier. En termes de planning, le maître d'œuvre prévoit une livraison de ce nouvel équipement courant janvier 2027.

Un chantier contesté

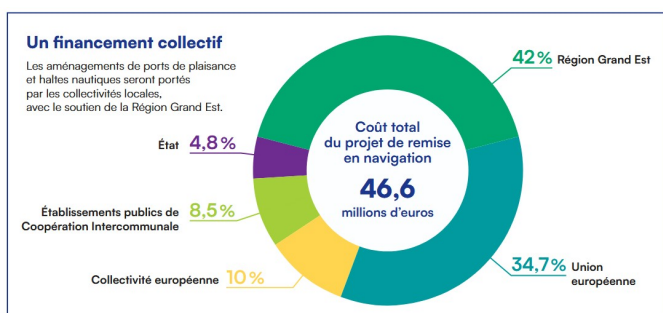
Le 18 octobre 2024, le Tribunal administratif de Strasbourg avait décidé de suspendre provisoirement les travaux de remise en navigation au motif que les travaux "allaient entraîner la destruction d'individus d'espèces protégées de chiroptères et d'oiseaux, ainsi que celle d'arbustes, ronces et broussailles indispensables à leur biologie, produisant ainsi des effets irréversibles".

La région Grand Est a fait appel de cette décision devant le Conseil d'État qui annulé la suspension des travaux le 22 juillet dernier jugeant qu'elle était insuffisamment motivée. Reste que le Tribunal administratif doit encore statuer sur le fond du dossier...

De fait, les travaux ont repris en septembre dernier, notamment au droit des écluses avec la pose d'échelles de sas, de barre d'amarrage, de portes et la construction d'une nouvelle écluse au Nord de Friesenheim.

Une information à l'attention des habitants

Récemment, la commune a été destinataire d'une plaquette de présentation de ce chantier. Nous en retraçons ici les points essentiels.



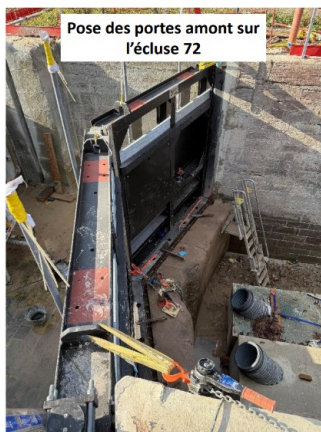
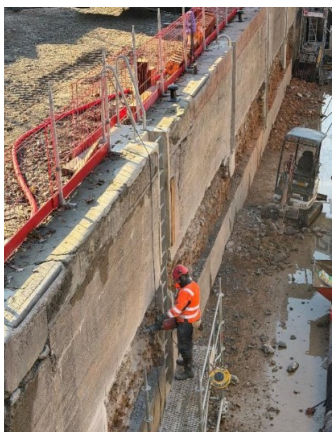
Des zones humides valorisées

15 d'entre elles ont été recensées aux abords du canal et certaines abritent des espèces protégées. Le projet prévoit de maintenir ces espaces précieux qui offrent un refuge, un lieu de reproduction et une source de nourriture à la faune riedienne.

Un corridor de vie pour la faune et la flore

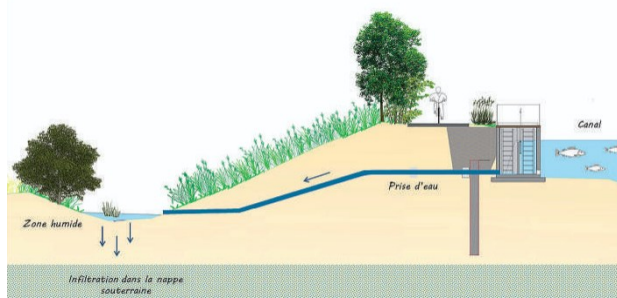
Le canal est plus qu'une voie d'eau : c'est un véritable corridor écologique au centre de l'Alsace. Il facilite la circulation de la faune et de la flore et évite leur isolement.

En plus des 1 100 arbres recensés le long du canal et qui seront préservés, 600 arbres et 50 km de haies et d'arbres fruitiers seront plantés.



Un canal réservoir d'eau

La restauration du canal n'est pas seulement un projet de navigation et de tourisme : c'est aussi une véritable chance pour l'environnement ! Sa restauration va permettre une meilleure alimentation de la nappe phréatique



Un lieu vivant

Un espace de détente, de loisirs et de rencontres, avec de nombreuses activités :

Tourisme fluvial : des bateaux de plaisance pourront à nouveau circuler entre Strasbourg et Colmar.

Activités de pleine nature : balade à vélo, randonnée, pêche ou marche à pied, en lien direct avec la richesse du paysage.

Nouvelles haltes fluviales à Sundhouse et à Marckolsheim : véritables points d'étape, elles proposeront des commodités modernes et conviviales : espaces d'exposition, vente de produits locaux, guinguettes, aires de pique-nique et pontons accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Un atout pour le territoire

Les retombées pour le secteur touristique et les services locaux sont estimées à plus de 6 millions d'euros par an à moyen terme, et jusqu'à 11 millions d'euros à long terme.

❑ Les rendez-vous 2026

- Vendredi 3 avril : Vente de truites et filets de truite sur la place de la Mairie-Ecole
- Samedi 14 mars : Ouverture en 1^{ère} catégorie

❑ Bilan de la vente des cartes de pêche

En 2025 : **148 cartes**, autant qu'en 2024

Les cartes 2026 peuvent être commandées depuis le site www.cartedepeche.fr ou retirées chez le Président Didier Flaitz, 4 rue des Vergers.

❑ Tarifs 2026

Carte interfédérale + de 18 ans : 119 € (permet de pêcher dans 91 départements)
 Carte personne majeure : 95 € (uniquement sur les parcours de l'association)
 Carte Découverte Femme : 42 €
 Carte personne mineure : 29 €
 Carte découverte - de 12 ans : 8 €
 Carte journalière : 18 €

❑ Alevinage 2026

dans les cours d'eau forestiers :

80 kg de carpes - 50 kg de gardons
 50 kg de tanches - 50 kg de perches
 50 kg de gardons

dans l'Ischert

30 kg de gardons, 50 kg d'arc-en-ciel
 1 000 truitelles de variété Baerenbach

❑ Renaturation des berges de l'Ischert

Dans le cadre des travaux de restauration et de renaturation de l'Ischert menés il y a 3 ans, certaines sections de berge ont été fortement reprofilées. Comme cela se voit sur les photos prises en décembre dernier au droit de l'étang de pêche, la banquette de la rivière a été dévégétalisée lors des travaux.

A l'époque, la commune et les pêcheurs avaient demandé à ce que la ripisylve soit reconstituée. Certes, quelques végétaux furent installés mais faute de suivi et de protection, ceux-ci ne se sont pas développés.

Pour redonner une diversité écologique au site, la commune va réinstaller une bande boisée là où elle fait défaut. Pour ce faire, elle va s'inscrire dans le dispositif initié par la région Grand Est « *Mon village, espace de biodiversité* » qui soutient les communes rurales dans leurs projets d'aménagements favorables à la flore et à la faune sauvages. Une aide qui pourra aller jusqu'à 50% des dépenses est attendue. La commune sollicitera par ailleurs la Communauté de communes dans le cadre de sa compétence « Protection et restauration des écosystèmes aquatiques ».

En raison des travaux de reconstruction du club-house de pêche cette année, il ne sera pas possible d'organiser les concours et autres pêches sportives qui ont lieu habituellement à l'étang.

Lors de l'Assemblée générale du 16 janvier, des pistes pour l'organisation d'autres événements ont été esquissées. Par exemple, une journée de pêche délocalisée aux deux gravières forestières en respectant l'organisation telle que pratiquée à l'étang, à savoir, numérotage et tirage au sort des places mais aussi alevinage de truites.

Pour beaucoup, ce serait l'occasion de renouer avec la pratique de la pêche en milieu naturel qui plus est, dans un environnement préservé et entretenu par les membres de l'association.

Une réflexion dans ce sens sera menée par l'association

La pêche dans les deux gravières à l'entrée de la forêt est réservée aux titulaires d'une carte délivrée par l'association locale, moyennant 10 €.

La recette de la vente des cartes, voisine de 3 500 €, est réinvestie intégralement dans le repeuplement des rivières forestières et dans l'Ischert à l'occasion de l'ouverture de la 1^{ère} catégorie, cette année le samedi 14 mars.



Quoi de neuf à l'école ?

Le savoir rouler à vélo s'enseigne à l'école

Cet automne, l'enseignante du cycle 3, Maud Camus, a mis en pratique le dispositif « Savoir Rouler à Vélo » qui permet aux enfants de bénéficier des apprentissages nécessaires à une réelle autonomie à vélo pour l'entrée au collège.

Pour ce faire, les élèves ont investi la cour de récréation pour acquérir la maîtrise des fondamentaux du vélo, à savoir, pédaler, tourner, freiner sur un parcours établi par l'enseignante.

D'autres compétences feront l'objet d'apprentissages comme savoir rouler en groupe ou découvrir les panneaux du code de la route. À l'issue de ce cursus de 10 h qui comprend 3 étapes, chaque enfant se verra remettre par l'enseignante une attestation qui valide sa participation à la formation. *« Si l'an prochain, je croise mes anciens élèves sur la piste cyclable entre Mackenheim et Marckolsheim pour se rendre au collège à bicyclette, c'est que cette formation aura porté ses fruits »*, nous a confié l'enseignante.



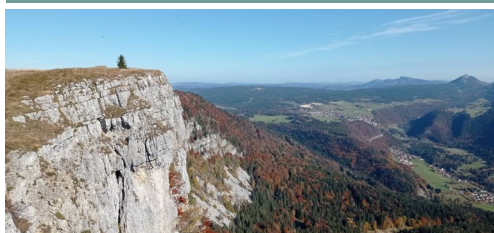
A la découverte de la station d'épuration

Et c'est à bicyclette que les élèves se sont rendus à la station d'épuration. Cette sortie s'inscrivait dans le cadre de la thématique « Eau » au programme du cycle 3 qui vise à sensibiliser les enfants à la préservation de ce bien commun qu'est l'eau. En partenariat avec la Maison de la Nature de Muttersholtz, Maude Camus a organisé la visite de cette installation qui est un des maillons du cycle de l'eau.

Après la visite des installations, les enfants se sont rendus dans la salle de commande pour suivre les explications de Pascal Weissenbach, le responsable de la station, portant sur la différence entre l'eau épurée et l'eau potable, les étapes d'épuration des eaux usées, l'impact de nos gestes quotidiens sur la qualité de l'eau... Autant de notions qui sont devenues plus concrètes pour nos jeunes visiteurs.



Une classe verte dans le Jura en fin d'année



Vue de la région de Longeville Mont d'Or

Après un séjour sur la côte atlantique à l'île de Batz en 2022, après la découverte de la préhistoire en Dordogne en 2024, nos enfants iront cette année dans le Jura, du 22 au 26 juin où ils bénéficieront d'un séjour sportif près de Longeville Mont d'Or, à proximité du lac de Malbuisson, dans un centre APPN agréé par le Ministère de la Jeunesse et des Sports. Au programme : des activités sportives de pleine nature mais aussi la découverte de la région et en particulier du Parc Polaire de la Chaux Neuve.

Mackena Shtoup's : facilitateur d'initiatives

À l'instar des précédents séjours, l'association des parents d'élèves « Mackena Shtoup's » s'est à nouveau mobilisée pour apporter sa contribution au montage financier de cette action de manière à en minorer la participation des parents.

À ce jour, 3 opérations ont déjà été menées : une vente de fromage en novembre, de bonbons des Vosges et de miel local en décembre et de galettes des rois pour l'Épiphanie. Sont encore prévues : une vente de chocolats de Pâques et, uniquement à l'attention des parents, une vente d'étiquettes pour marquer les effets personnels des enfants qui seront du voyage. Ce mouvement de solidarité a permis de remettre à l'école un chèque de 5 000 € correspondant à l'acompte de réservation.

Quant à la commune, elle s'est engagée, lors de la séance du Conseil municipal de décembre, à participer à hauteur de 6 445 € pour couvrir les frais de transport et apporter une aide de 9 € par nuit et par enfant.

Dans le cadre de la refonte du site internet de la commune www.mackenheim.fr, il est possible de porter à la connaissance des visiteurs les activités et services de celles et ceux qui animent la vie économique de notre village.

Si vous souhaitez que votre raison sociale dans les domaines tels que ceux du commerce, de la restauration, des services à la culture, de l'artisanat, de l'agriculture, de l'immobilier, des services à la personne, de l'hébergement... soit présente sur le site, veuillez prendre contact avec le secrétariat de mairie au 03 88 58 26 26 ou par email à l'adresse mairie@mackenheim.fr. Ces informations doivent nous parvenir pour la mi-février.

Nouvelle saison du Théâtre alsacien de Mackenheim

Le 9 janvier dernier, le TAM a démarré sa nouvelle saison avec, à l'affiche, la comédie familiale *D'Erb Tànta vu Àfrika*. Une pièce en trois actes jouée « à guichet fermé » lors des trois premières représentations données à Marckolsheim.

D'autres représentations sont proposées à Holtzwihr le 25 janvier, à Orschwiller le 31 janvier, à Fortschwihr le 1^{er} février, à Friesenheim les 7 et 8 février et à Wittisheim les 21 et 22 février.



Cette année, le TAM fête ses 40 ans

Programme des vacances d'hiver de l'AGF

Du 16 au 27 février, durant les vacances d'hiver, l'AGF organise à Marckolsheim et à Hilsenheim des animations à l'attention des enfants de plus de 4 ans.

À Marckolsheim, la première période est placée sous le thème de « *Paris, ville lumière* », la seconde emmènera les enfants dans l'univers des expéditions polaires. Au centre de Hilsenheim, c'est une boum de carnaval avec goûter gargantuesque qui se préparera durant la première session, suivie d'une semaine consacrée aux sports et jeux d'hiver.

Les réservations se font par mail à l'adresse alsh.ccrm@agf67.fr entre le 19 janvier et le 4 février.

Cours de taille avec l'association Obstgärde

Taille de formation, taille d'entretien, taille de fructification autant de gestes utiles à nos fruitiers qui font l'objet, en ce début d'année, de cours animés par le moniteur fédéral Raphaël Lamaze.

Les dates à retenir :

Dimanche 8 Février à 9 h à Marckolsheim au verger de Marie Frey

Samedi 28 février de 9 h à 16 h : « Landschaftspflegetag » avec le Landkreis-Emmendingen et la complicité du partenaire allemand de longue date, le KOGL.

Dimanche 8 mars, à 9 h à Heidolsheim dans le verger route de Marckolsheim

Vendredi 30 janvier à 20 h Assemblée Générale à Grussenheim, au foyer de l'Unité



Que sont devenus les jouets de la solidarité ?

C'était une première à Mackenheim. Le dimanche 28 décembre en fin de journée, devant l'église, les membres de la commission « Cadre de vie » et le Conseil municipal, ont invité les enfants à prolonger l'esprit de Noël et de faire preuve de solidarité en offrant l'un de leurs jouets à des enfants isolés ou défavorisés.

En tout début d'année, Fabienne, Anne et Stéphane ont procédé au tri et à la vérification des dons, avec une attention particulière portée aux jeux de société. Au total, 147 jouets et jeux de société en parfait état ont fait le bonheur des enfants accueillis au Foyer d'Enfants *La Providence* de Hilsenheim.



Ouvertures au public du Secrétariat

Lundi, Mardi et Jeudi
de 10h à 12h
Vendredi de 14h à 17h

Téléphone : 03 88 58 26 26
mairie@mackenheim.fr
Site officiel
www.mackenheim.fr
Le Maire est joignable au
06 15 64 35 81

Horaires de la Bibliothèque

Mercredi de 10h30 à 12h30
et de 15h à 19h
Vendredi de 17h à 18h
Samedi de 14h à 16h
Tél : 03 88 92 54 78

E-mail : bibliotheque@mackenheim.fr

Horaires de la déchèterie du mardi au samedi

de 8h30 à 12h
et de 13h30 à 17h
(03 88 58 67 49)

Contact

Brigades Vertes
03 89 74 84 04

État civil 2025

Décès

22 janvier : Herbert MUTSCHLER
13 mars : Anne ROTH née BURG
24 mars : Charlotte GUTMANN
née KUZMA
25 mars : Carmen SCHWOERER
née STEIGER
20 mai : Marie Jeanne HOSTETTER
née WISSLER
9 août : Marie Gérard HARTH
12 décembre : Hildegard KOEHL
née LUDWIG

Naissances

Alba DECKER-BREITEL 5 avril
Lily SCHMIDT 12 juin
Louisa BAUMGARTEN MORI 9 juillet

Mariages

Mélanie RIESTERER et
Grégory OBRINGER
Floriane LELOUVIER et Yann LANDAIS
Alexandra BROUILLON et
Félicien SCHNOELLER
Prisca RISSER et Thierry HUEBER
Huriye ILHAN et Anthony HAENN

Paroisse Saint-Étienne

Nombreuses sont les personnes du village qui gardent de Madame Anna Mertz l'image d'une paroissienne qui avait son église à cœur. Avant son décès en 2022, elle avait fait un legs à la Fabrique de l'église pour que celle-ci poursuive l'embellissement de notre Cathédrale du Ried.

Depuis quelques années déjà, une réflexion s'était engagée autour du remplacement de l'actuel autel et de la création d'un nouveau pupitre réservé à la lecture, l'ambon. La rencontre récente des membres du Conseil de fabrique avec l'ébéniste d'art Vincent Mourer, un habitant de Mackenheim, a permis d'élaborer un projet que l'artisan a concrétisé en réalisant deux maquettes.

Au mois de décembre, les deux parties se sont entendues sur la forme artistique de ce mobilier. S'inspirant de l'environnement architectural de l'église et en particulier des voûtes d'ogive, l'artisan a voulu que ces deux objets religieux participent pleinement à l'esprit gothique de l'édifice.

Ainsi, grâce au don de Madame Mertz, l'église bénéficiera d'un nouvel espace liturgique qui sera consacré et béni par Mgr Pascal DELANNOY, l'archevêque de Strasbourg lors d'un office solennel le samedi 7 mars à 18h30.

A la découverte de l'Inde...

Le prêtre de notre paroisse, le Père Mathew Bosco originaire du Kerala, organise depuis deux ans des voyages découverte, en particulier de son pays d'origine. L'an passé, il a accompagné 37 personnes durant un séjour de 12 jours sur un itinéraire allant de la capitale Dehli à Kochi, la ville principale de la province natale du prêtre, au Sud-Ouest de l'Inde.

Cette année, le voyage en Inde aura lieu du 3 au 15 novembre avec, comme étapes principales, Dehli, Agra, Jaipur, Goa, la Province du Kerala (Thekkady, Thodupuzha, Aleppy, Kochi). Pour plus d'informations et inscriptions, vous pouvez contacter le Père Bosco au 06 36 06 81 05 ou par email à l'adresse boscocst@gmail.com



Ce bulletin a été tiré à
450 exemplaires.

Responsable de la publication :
Jean-Claude Spielmann

Imprimeur :
SOSTRALIB
GROUPE BATELIERS IMPRIMEURS
1 rue de l'Uranium
67 800 Bischheim